



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
11 avril 2013

L'an deux mille treize, le 11 avril le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Philippe-du-Signal sous la présidence de Monsieur David Ulmann.

Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 27
Votants : 27
Date de convocation : 5 avril 2013

David Ulmann, Président,

MM Dufour, Favereau, Mme Grelaud, MM Maumont, Parmentier, Régner, Reix, Vice-Présidents,

Mme Allegret, M. Bazus, Mlle Buso, MM Guery (suppléant de M. Borderie), Chalard, Mme Desrozier, MM Fritsch, Garcia, Ginoux, Gourgousse, Mme Grare, MM Villemiane (suppléant de M. Lacaze), Laclotte, Lafage, Lesseigne (suppléant de M. Naudon), Mme Deycard (suppléante de M. Ribeyreix), Piroux, Mmes Basque (suppléante de M. Provain), Benedetti (suppléante de M. Vallon), Délégués communautaires.

EXCUSES: MM Allegret, Bertin, Borderie, Bouilhac (arrivée à 19h30), Mmes Bouriane, Dubreuil, Escarmant, MM Frechou, Grenouilleau, Mme Impériale, M. Lacaze, Mme Maury, MM Naudon, Provain, Mme Van Melle, M. Vérité.

Secrétaire de Séance : M. Dufour

I - Installation d'un délégué titulaire et suppléant au Conseil Communautaire (13-29)

Monsieur Le Président indique aux membres du Conseil de Communauté que suite à la délibération du Conseil Municipal de Saint-Avit-Saint-Nazaire, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau délégué titulaire en remplacement de Monsieur Lacaze.

Après appel à candidature et vote, Monsieur Philippe Villemiane a été désigné en tant que titulaire à l'unanimité par le Conseil Municipal de la commune de Saint-Avit-Saint-Nazaire. Monsieur Louis Boissières a été désigné délégué suppléant.

Monsieur Le Président établit la liste des délégués communautaires ainsi modifiée.

- 1- Madame Bouriane Valérie
- 2- Monsieur Vérité Jacques

- 3- Monsieur Dufour Gérard
- 4- Monsieur Lafage Ghislain

- 5- Madame Marie-Josée Grare
- 6- Monsieur Ulmann David

7- Madame Grelaud Françoise
8- Monsieur Piroux Alain

9- Madame Allegret Maryse
10- Monsieur Bertin Christian

11- Monsieur Allegret Jean
12- Madame Maury Martine

13- Monsieur Bouilhac Christophe
14- Monsieur Chalard Jean-Pierre
15- Monsieur Garcia Luis Miguel
16- Madame Ribeyreix Solange
17- Monsieur Parmentier Alain
18- Monsieur Vallon Patrick

19- Madame Buso Anne-Marie
20- Monsieur Laclotte Christian
21- Monsieur Regner Jean
22- Monsieur Reix Jacques

23- Monsieur Borderie Didier
24- Madame Desrozier Marie Hélène

25- Monsieur Frechou Eric
26- Monsieur Gourgousse René

27- Madame Dubreuil Gisèle
28- Madame Van Melle Anne

29- Monsieur Fritsch Laurent
30- Monsieur Villemiane Philippe
31- Monsieur Naudon Jean-Pierre

32- Monsieur Bazus Alain
33- Monsieur Favereau André

34- Monsieur Grenouilleau Rolland
35- Mademoiselle Impériale Laurence

36- Madame Escarmant Marie-Thérèse
37- Monsieur Ginoux Gilles
38- Monsieur Maumont Michel
39- Monsieur Provain Robert

Délégués titulaires au Conseil Communautaire.

ET

1- Madame Bacaria Caroline
2- Monsieur Barrière Loïc

3- Madame Anne-Marie Giraudeau
4- Monsieur Boye Robert

- 5- Monsieur Boutemy Gaëtan
- 6- Monsieur Jean-Luc Delpech

- 7- Monsieur Basset Jean-Michel
- 8- Monsieur Peruffo Patrick

- 9- Monsieur Gury Serge
- 10- Monsieur Rebeyrolle Jean-Jacques

- 11- Monsieur Demortier Jean-Michel
- 12- Monsieur Festal Patrick

- 13- Madame Benedetti Sylvie
- 14- Madame Deycard Françoise
- 15- Madame Ratié Sandrine
- 16- Monsieur Jarnage Gérard
- 17- Madame Roseau Marie-France
- 18- Monsieur Teyssandier Didier

- 19- Monsieur Borde Alain
- 20- Madame Château Sandrine
- 21- Monsieur Laborde Joël
- 22- Madame Philit Monique

- 23- Monsieur Guery Patrick
- 24- Monsieur Le Lay Jean-Claude

- 25- Monsieur Chaussier Hervé
- 26- Monsieur Margontier Sébastien

- 27- Monsieur Hospital Patrick
- 28- Monsieur Lafage Frédéric

- 29- Madame François Myrtal
- 30- Monsieur Lesseigne Jean
- 31- Monsieur Boissières Louis

- 32- Monsieur Bernède Jean-Marc
- 33- Madame Bertoumesque Martine

- 34- Madame Charrut Christiane
- 35- Monsieur François Michel

- 36- Madame Basque Christiane
- 37- Madame Driot Catherine
- 38- Madame Guionie Christelle
- 39- Monsieur Pasquet Christian

Délégués suppléants au Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- ✓ Approuve la liste des délégués communautaires ainsi modifiée.

II - Réflexion touristique à l'échelle intercommunale (13-30)

Monsieur Le Vice-Président indique que le tourisme à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Foyen est un secteur économique à part entière. Situé en Gironde, à la confluence de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, ce territoire est attractif de par sa situation géographique exceptionnelle. Ses autres atouts touristiques sont également l'offre en activités de loisirs et patrimoine culturel, les châteaux viticoles ouverts à la visite et une offre en hébergement de plus en plus qualitative.

Il précise qu'il y a plus de 16000 visiteurs à l'office de tourisme, 25000 internautes et près de 50000 nuitées par an et que les dépenses touristiques annuelles sont estimées à plus de 9 millions d'euros.

L'offre en hébergement marchand se compose de plus de 700 lits marchands dont l'hôtellerie de plein air avec uniquement 76 lits (38 emplacements). Sur le territoire Foyen, il n'y a à ce jour qu'un seul camping classé 3 étoiles (nouvelles normes) qui est complet une grande partie de l'année.

Monsieur le Vice-Président indique que le projet de M.Patey ajouterait de la plus-value touristique au territoire Foyen tout en venant compléter une offre en hôtellerie de plein air disposant d'une offre de progression en nombre de lits en adéquation avec la demande actuelle.

Il propose aux membres du Conseil de Communauté de s'exprimer sur ledit projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la réflexion touristique menée à l'échelle du territoire,
- ✓ Soutient le projet touristique de Monsieur Patey,
- ✓ Notifie la présente délibération à Monsieur Patey ainsi qu'à Monsieur Le Sous-Préfet de Libourne.

III - Aménagement d'une Maison de la Petite Enfance : Validation de l'Avant-Projet Sommaire (13-31)

Monsieur Dufour, Vice-Président indique que le conseil de communauté s'est exprimé le 16 janvier dernier sur un projet de crèche multi-accueil de 18 places. Le montant global de l'opération s'élevait à 550 000 € HT avec 390 000 € HT de travaux.

Après concertation avec les partenaires, M. le Vice-Président indique, dans le cas d'espèce, qu'une Maison de la Petite Enfance pourrait être aménagée en lieu et place d'une crèche multi-accueil de 18 places. Après avoir présenté les spécificités de cette dernière,

Monsieur le Vice-Président décline l'Avant Projet Sommaire (APS). La surface est ainsi portée à 368 M2 contre 300 M2 dans le projet initial. Le montant de l'opération s'établirait à 620 000 € HT avec 486 000 € HT de travaux. Soit un delta de 70 000 € HT par rapport à l'enveloppe initiale inscrite au Budget Primitif.

Monsieur le V-Pdt s'engage à solliciter le concours financier des partenaires afin de stabiliser le coût résiduel à la charge de la CDC du Pays Foyen. Monsieur le V-Pdt sollicite l'accord du conseil de communauté pour mener à bien ledit projet sur le secteur du Priola à Pineuilh.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ Approuve l'aménagement d'une maison de la petite enfance,

- ✓ Approuve l'Avant Projet Sommaire ainsi présenté,
- ✓ Approuve le plan de financement prévisionnel joint à la présente délibération,
- ✓ Sollicite le concours des partenaires indiqués dans le plan de financement ci-joint,
- ✓ S'exprimera sur la réalisation de cet équipement une fois le plan de financement validé par les financeurs.

IV - Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde pour le fonctionnement de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (13-32)

Monsieur le Président présente le budget de fonctionnement prévisionnel 2013 de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage et propose aux membres du Conseil de Communauté de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde à hauteur de 20%.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

✓ Approuve la sollicitation d'une subvention de 20% auprès du Conseil Général de la Gironde pour le fonctionnement de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage,

✓ Habilité David Ulmann, Président, à effectuer les formalités nécessaires à la présente délibération.

V - Validation du plan de financement 2012 (13-33)

Monsieur Le Président présente le bilan d'exécution des 2 postes portés par la Communauté de Communes du Pays Foyen dans le cadre de l'action du PLIE du Libournais :

- Référent de parcours
- Chargé de relations entreprises.

Référent de parcours

Coût de l'opération :	43 051,06 €
Subvention FSE :	33 000,00 €
Autofinancement :	10 051,06 €

Chargé de relations entreprises

Coût de l'opération :	25 955,63 €
Subvention FSE :	19 671,77€
Participation CDC Castillon/Pujols :	3 036,81 €
Autofinancement :	3 247,05 €

Monsieur Le Président sollicite l'accord des membres du Conseil de Communauté.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

✓ Approuve le bilan d'exécution et le plan de financement 2012 des opérations « Chargé de Relations Entreprises » et « Référent de parcours »,

✓ Notifie la présente délibération au PLIE du Libournais, à la CDC de Castillon-Pujols ainsi qu'à la Trésorerie de Sainte Foy La Grande.

VI - Ouverture poste d'agent de crèche sous la forme d'un contrat d'avenir (13-34)

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'ouvrir un poste d'agent de crèche pour la structure Tom Pouce sous la forme d'un contrat d'avenir sur la base d'un 35/35^{ème} à compter du 15 avril 2013.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

✓ Approuve l'ouverture d'un poste d'agent de crèche à 35/35^{ème} dans le cadre d'un contrat d'avenir à compter du 15 avril 2013 pour une durée déterminée de 3 ans,

✓ Habilité David Ulmann, Président, à effectuer les formalités nécessaires à la présente délibération.

VII - Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif à temps complet (13-35)

Monsieur le Président précise au Conseil Communautaire qu'il convient de renforcer le service comptabilité de la CdC du Pays Foyen.

Pour ce faire, il propose l'ouverture d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet à compter du 1^{er} mai 2013.

Il souligne que l'agent recruté par la Communauté de Communes du Pays Foyen pourrait être mutualisé pour moitié de son temps.

Le Conseil Communautaire,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, art. 3, modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la Loi n° 87-529 du 13 juillet 1987 portant Droits et Obligations des Fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la Loi n° 87-529 du 13 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (ses art. 30 et 46 al-3)

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux **de catégorie C**,

Vu le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 et notamment l'article 7 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs,

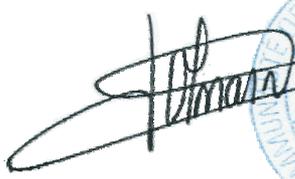
Sur le rapport de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

DECIDE

- la création au tableau des effectifs de la Communauté de Communes d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé au tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2013.
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Fait et affiché au Siège
de la Communauté de Communes du Pays Foyen,
Le 15 avril 2013


David Ulmann
Président

